CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT TRUCKS SAS, 99 route de Lyon 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie que le véhicule livré :

- (1) en châssis-cabine (voir notas)
- (2) dénomination

D.1	Marque	RENAULT
D.2	Type	44AHL5
	Variantes*	CC
	Versions*	56
D.3	Dénomination commerciale	MIDLUMA AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	VF644AHL000005456
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	16000
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	16000
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)*	NEANT
J	Catégorie internationale	N3
J.1	Genre national*	CAM
K	Numéro de la réception par type	L-0332-05-09
P.1	Cylindrée (cm³)	7146
P.2	Puissance nette maxi (kW)*	260-EU V: 195
P.3	Source d'énergie	Gazole
P.6	Puissance administrative (CV)	19
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	002
U,1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))*	Position échappement : (L)
14	The state of the control of the cont	Niveau sonore : 084
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn 1)	1725
V.7.	, .C02 (g/km)	N.C
V.9	Classe environnementale *	DXI7 260-EU V TR25: 0555*0651G

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus;
- sort de nos usines (magasins) le :
- pour être livré à :

13 7. 190

SMETTING IN

B. T. STREET, PROPERTY.

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le25/08/2010

Gérard ARMANET
Responsable pôle Order Managment
RENAULT TRUCKS SAS

has a substitute to full the day, or dust the substitute of the C

comments on a chilled the first on the same

14 2 1 11 2 4

INTHE ENT.

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule livré en châssis-cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2: pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM), du véhicule livré en châssis cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

- soit un procès verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :

PTAC: 17000 kg PTRA: 20500 kg

. The City of the

Maxi sur essieu 1: 6490 kg Maxi sur essieu 2: 10790 kg

Il devra subir une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :